



Problème de gestion de propriété

Par **VELLATTA**, le **05/10/2011** à **17:32**

Bonjour,

Je loue un appartement dans un maison, j'ai signé un bail de 3 ans avec un couple aujourd'hui il y a séparation du couple d'où problème de gestion du bien.

Que dois faire, d'autre part j'aimerais rencontrer un professionnel sur ce sujet car j'ai plein de réclamation de la dame ainsi que de la mère, car il y a problème de propriété. Auriez-vous un contact à me fournir j'habite en Martinique département français d'outre mer.

Merci

Par **cocotte1003**, le **06/10/2011** à **12:57**

Bonjour, vous avez signé un bail certainement avec une clause de solidarité entre les signataires du bail. cela vous donne droit à réclamer le loyer et les charges à l'un comme à l'autre mais si l'un des 2 est parti et cela sur une période triennale donc si vous avez fait le bail il y a un an le partant reste solidaire encore 2 ans. Ne refaites surtout pas le bail au nom du locataire restant car vous perdriez les droits de cette clause. Le bail se continue normalement même s'il ne reste qu'un locataire. Bien entendu le locataire partant doit vous informer de son départ par LRAR. Vous n'avez pas non plus à faire un état des lieux de sortie, cordialement

Par **VELLATTA**, le **06/10/2011** à **14:58**

Merci pour la rapidité de la réponse.

Sauf que c'est le cas contraire, je suis la locataire et c'est avec les bailleurs que j'ai problème,

ils sont en séparation, et se dispute la distribution des loyers.

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **15:08**

Qui est le bailleur ?

Par **cocotte1003**, le **06/10/2011** à **18:05**

Bonjour, normalement c'est le juge qui tranchera lors de la conciliation. En attendant continuez à payer votre loyer normalement si le bail est au nom de monsieur et madame. Si le compte commun est fermé et que vous faites un virement, changez votre façon de faire en envoyant le règlement par chèque à l'adresse indiquée sur le bail en demandant une quittance et ils se débrouilleront entre eux, cordialement